

Comité de Circulation

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Date de la réunion : Le mardi 19 février 2019, à 9 h 30 **Lieu :** Salle DSA
6854, rue Sherbrooke Est

Étaient présents : Représentants du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)
Représentant du Service de l'application des règlements du stationnement (SARS)
Représentant de l'organisme Solidarité Mercier-Est (SME)
(7 personnes) Représentant du bureau des élus de l'arrondissement (BÉA)
Représentants de la Division des études techniques de l'arrondissement (DÉT)

Distribué à : Aux membres du comité
À la Direction de l'arrondissement
À la Division des communications de l'arrondissement
Ce compte rendu sera affiché sur le site internet de l'arrondissement à la suite de son adoption

Ordre du jour	Résumé des discussions	Suite à donner – délai
1 – Lecture et adoption de l'ordre du jour	Ajout des points 14 et 15. L'ordre du jour est adopté.	
2 – Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 10 décembre et de juin 2018.	Adoption des comptes rendus.	
3 – Invitation de représentants de la CSDM	Le BÉA fera suivre à la DÉT les coordonnées des coordonnateurs de la CSDM afin que ces derniers soient invités à siéger sur le comité de circulation.	
4 – Présentation du projet de pôles de mobilité par l'agente de recherche	<p>La DÉT présente le projet de pôles de mobilité. Ce projet fait partie des mesures décrites dans les stratégies municipales afin d'implanter un réseau qui optimise l'offre de mobilité.</p> <p>Un pôle de mobilité est un lieu stratégique qui favorise les pratiques multimodales (vélos, Bixis, taxis, autopartages, vélos libres service, etc.) complémentaire à l'offre de transport collectif.</p> <p>La ville-centre a proposé une dizaine de secteurs potentiels à l'arrondissement qui poursuit ses démarches au niveau de la mise en œuvre et coordonne les actions avec les partenaires. Les trois pôles ciblés sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le Marché Maisonneuve 2. Le secteur Faubourg Contrecoeur 3. La station de métro Préfontaine <p>Étant donné que des travaux sont prévus sous peu à la station Préfontaine, ce secteur n'a pas été retenu comme première démarche.</p> <p>Le SARS mentionne que le stationnement derrière le Marché Maisonneuve devait être réaménagé pour être utilisé à cette fin.</p>	

	<p>Le SPVM propose le secteur Hochelaga–Desormeaux–Pierre-Tétreault. Des bornes et des taxis sont déjà sur place. Le BÉA est très favorable à cette démarche et souhaiterait la prolonger. Il est proposé de solliciter des partenaires privés, mais cette possibilité sera abordée ultérieurement étant donné sa complexité.</p>	
<p>5 – Présentation de la navette autonome par la DÉT</p>	<p>La DÉT rappelle qu'il s'agit d'un projet pilote de 6 semaines. La DÉT présente le projet de la navette autonome et son parcours. En 2018, son parcours était restreint au secteur Olympique. Cette année, le circuit poursuit son chemin sur des rues privées avoisinantes jusqu'à la place Gennevilliers-Laliberté. L'arrondissement prévoit fermer les rues dans le secteur de la place avec un aménagement temporaire et ainsi permettre à la navette autonome de déposer sa clientèle. La DÉT mentionne que les commerçants du secteur ciblé seront rencontrés par la ville-centre et le commissaire de l'arrondissement pour les informer du projet. Des discussions sur de possibles déviations du trajet de la navette sont entamées ainsi que sur les restrictions de manœuvre de la navette. Le SARS se questionne à savoir si le passage de la navette dans une ruelle contrevient au règlement C4.1. La DÉT mentionne qu'il est possible que le règlement soit modifié, le cas échéant.</p>	<p>La DÉT soulèvera les interrogations à la ville-centre.</p> <p>Le BÉA fera le pont avec les communications.</p>
<p>6 – Passage écolier Marie-Reine-des-Cœurs (CA-2018-0079)</p>	<p>L'arrondissement a reçu des plaintes sur le passage des écoliers qui ne serait pas optimal. La DÉT explique que l'ajout de panneaux d'arrêt supplémentaires ne répondrait pas aux normes, mais souhaiterait plutôt revoir l'aménagement complet du secteur dans le cadre de la sécurisation des déplacements aux abords des écoles. Le BÉA propose un aménagement temporaire afin de rétrécir la largeur de la rue par des bacs à fleurs. Étant donné que ces aménagements temporaires existent l'été et qu'il n'y a pas d'étudiant pendant cette période, cette option ne serait pas envisageable. Le SPVM serait en faveur d'une mise en sens unique.</p>	<p>La DÉT analysera le secteur afin de proposer un aménagement global et enverra au BÉA les ressources nécessaires afin de revoir la sécurisation autour de toutes les écoles.</p>
<p>7 – Sécurité des élèves aux abords de l'école primaire Louis-Dupire</p>	<p>La DÉT explique que l'école Louis-Dupire a été déplacée et plusieurs plaintes ont été logées à l'effet que des parents effectuaient des manœuvres dangereuses à l'intersection des avenues de Repentigny et Pierre-De Coubertin. L'arrondissement devra également revoir les aménagements complets de ce secteur afin de sécuriser les déplacements des étudiants de façon adéquate. SME rappelle leur subvention concernant la sécurisation autour des écoles et souhaiterait collaborer avec l'arrondissement. Le BÉA demande à la DÉT de l'informer des ressources nécessaires requises afin de revoir les aménagements. Le SPVM mentionne une amélioration de ce secteur depuis la mise à sens unique de la rue De Carignan.</p>	<p>La DÉT analysera le secteur afin de proposer un aménagement global et enverra au BÉA les ressources nécessaires afin de revoir la sécurisation autour de toutes les écoles.</p>
<p>8 – Instaurer des arrêts obligatoires aux approches est et ouest de l'intersection des rues De Grosbois et Duchesneau (GDD 1183089013)</p>	<p>La DÉT mentionne la présence d'un panneau d'arrêt à chaque deux intersections sur la rue De Grosbois. L'arrondissement souhaiterait déplacer le panneau d'arrêt situé à l'intersection Jacques-Porlier, direction est-ouest, pour l'implanter à l'intersection Duchesneau. Le BÉA ne souhaiterait pas enlever le panneau d'arrêt à l'intersection Jacques-Porlier étant donné la présence de la garderie, même si la nouvelle implantation à l'intersection Duchesneau ne répondrait pas aux normes de distances. Des discussions sont entamées sur les possibilités. Le BÉA maintient sa position contre le retrait du panneau d'arrêt</p>	<p>La DÉT reverra l'aménagement de ces deux intersections et ce point sera remis à une séance ultérieure.</p>

	à l'intersection de la rue Jacques-Parlier. La DÉT et le SPVM expliquent que la multiplication des arrêts cause des effets non désirables, c'est-à-dire du non-respect de la signalisation par les usagers de la route et un sentiment de frustration. La DÉT souhaite respecter les normes pour contrer ces contre-effets. Le statu quo est maintenu.	
9 – Demande de surveillance policière suite à des plaintes de citoyens aux secteurs suivants :	La DÉT a renforcé la signalisation à l'intersection, soit aux abords de la station de métro, mais souhaiterait une intervention policière puisque les comportements illégaux se poursuivent.	La DÉT va vérifier si les plaintes proviennent toujours du même demandeur et fera un retour au BÉA.
<ul style="list-style-type: none"> • Secteur du métro Honoré-Beaugrand • Sherbrooke et Lepailleur 		
10 – Fermetures des ruelles à proximité de l'intersection Pie-IX et Pierre-De Coubertin	La fermeture des ruelles engendre un problème avec le circuit d'autobus 197. La DÉT souhaiterait l'approbation du comité afin de faire fermer l'entrée de la ruelle adjacente à la station de métro Pie-IX, côté nord, afin d'instaurer un arrêt d'autobus manquant dans le secteur. Le comité est d'accord de procéder avec la fermeture étant donné que la ruelle possède encore 2 autres entrées possibles.	
11 – Carte des limites de vitesse	La DÉT poursuivra la mise à 30 km sur le territoire de l'arrondissement. Un avis doit être envoyé au ministère 90 jours avant la présentation de l'ordonnance au CA. La DÉT souhaiterait procéder pour que ce soit effectif pour la rentrée scolaire de septembre prochain, idéalement pour le mois d'août.	La DÉT enverra aux membres du comité la carte d'implantation une fois que les panneaux seront mis à jour.
12 – Demande de débarcadère de l'école Saint-Justin	Le BÉA explique que cette demande a été envoyée suite à l'installation des classes modulaires. Les parents s'installent maintenant du côté de la rue Mousseau pour déposer leurs enfants, ce qui a engendré l'émission de plusieurs contraventions. La DÉT vérifiera si les panneaux en place interdisant l'arrêt sont toujours requis.	La DÉT analysera les panneaux du secteur et ce point sera reporté à une séance ultérieure.
13 – Auberge Royal Versailles	L'entrepreneur de l'auberge s'est présenté au dernier comité de circulation. En janvier 2018, un représentant de la ville-centre avait assisté au comité de circulation pour expliquer les 3 propositions de séquençage des feux de circulation. De ces trois propositions, le comité avait opté pour la 3 ^e option qui sécurisait les déplacements des piétons, n'entravait pas la circulation de la rue Sherbrooke, mais qui restreignait les usagers de l'auberge en provenance de l'est qui doivent dorénavant faire un détour de quelques mètres pour accéder au stationnement. Le SPVM mentionne qu'elle a fait beaucoup de vérifications sur place et les usagers les plus touchés semblent être ceux du restaurant adjacent sur l'heure du dîner. Le comité maintient la décision et l'arrondissement avisera l'entrepreneur.	Communiquer avec l'entrepreneur de l'auberge.
14 – AJOUT – Quadrilatère Jean-Milot – 3^e consultation	Une 3 ^e consultation publique sera planifiée sous peu.	Le BÉA fera suivre les détails de la 2 ^e consultation à la DÉT et ce point sera abordé à une séance ultérieure. Rencontre à planifier.

**15 – AJOUT – Chute à neige sur
la rue Viau en période de
dénivellement**

Le SPVM a reçu des plaintes concernant le trajet des camions sur la rue Viau. De la sensibilisation a été faite, mais les camions continuent d'utiliser la rue Viau plutôt que le boulevard Pie-IX. La DÉT mentionne que le réseau de camionnage ne sera pas modifié à cet effet et qu'il y aurait lieu d'effectuer de la surveillance policière.